

L'ARCEP va permettre aux petits éditeurs de quitter Presstalis

lun 04/05/2020 - 13:18



L'Arcep va permettre aux petits éditeurs de quitter Presstalis s'ils le souhaitent, a indiqué la semaine dernière le président de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, Sébastien Soriano. Pour rappel, cette autorité chargée également de réguler la distribution de la presse (autrefois assurée par le CSMP et l'ARDP, transférée fin 2019 à l'Arcep), les télécoms et les postes avait précédemment gelé la possibilité pour les éditeurs de presse de quitter Presstalis, notamment au profit de son concurrent, les MLP, entre décembre 2019 et juin 2020. L'autorisation faite aux petits éditeurs devrait « *avoir prise d'effet au 12 mai* », a précisé Sébastien Soriano.

Dans le détail, l'autorisation concerne tous les groupes dont les ventes au montant fort (hors réductions) sont inférieures à 5 millions d'euros. L'Arcep maintient cependant un gel jusqu'en juin, renouvelable, pour les grands éditeurs, parce qu'ils sont « structurants pour Presstalis », et « *dans une logique de responsabilité et de solidarité* ». La décision devrait être publiée dans les prochains jours. Enfin, en ce qui concerne les petits groupes, « *ce n'est pas non plus une invitation à se désolidariser de ce qui est encore en train de se construire* », souligne Sébastien Soriano. Quant à la date du 12 mai, elle coïncide avec une audience de Presstalis au tribunal de commerce de Paris, qui pourrait décider d'une éventuelle liquidation du distributeur de presse.

Du côté des marchands également, cette mesure pourrait être bénéfique. De nombreux éditeurs à centre d'intérêt ont en effet réduit drastiquement les quantités à la vente, sans oublier ceux qui envisagent de privilégier l'abonnement pour minimiser leur risque de pertes d'encours sur leurs ventes. Ce que regrette Culture Presse, selon laquelle "*les marchands fragilisés par l'effet de la crise sanitaire ont plus que jamais besoin de titres et de quantités à vendre*".